

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf le vingt trois juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOULOC Pierre, Maire.

Date de convocation : 16 juin 2009

**Présents** : Mmes Ancelle, Boulie, Mrs Antonelli, Bouloc, Cotinaud, Cousset, Guéret, Hippeau, Ingrand, Pertus.

**Pouvoirs** : Mme Guiet à M. Ingrand, M Guillet à M. Bouloc.

**Absent excusé** : M. Nastorg

**Absents** : Mme Veubret, M. Zimmermann.

**Secrétaire de séance** : Mme Boulie Isabelle.

Le procès verbal de la réunion du 27 mai 2009 est lu puis adopté à l'unanimité des membres présents.

### ORDRE DU JOUR :

1. Préparation de la réunion d'accueil des nouveaux habitants ;
2. Préparation des festivités des 13 et 14 juillet ;
3. Etat d'avancement des travaux ;
4. Local jeunes : Convention avec GAA et inauguration ;
5. Informations sur la prochaine rentrée scolaire ;
6. Prix des repas à la cantine scolaire et à la garderie ;
7. Dissolution de l'Association Foncière de St-Denis du Pin ;
8. Empiètement sur chemins communaux ;
9. Acquisition d'une parcelle ;
10. Plantation de haies ;
11. Emprunt Dexia ;
12. Transfert dématérialisé des actes au contrôle de légalité ;
13. Règlement des heures supplémentaires ;
14. Atelier Relais : Suite donnée à notre demande de Certificat d'Urbanisme ;
15. Demande de subvention du Collège Georges Texier ;
16. Questions Diverses :
  - ❖ Projet de réserves de substitution sur le bassin de la Boutonne ;
  - ❖ Local des Associations ;

#### 1. Préparation de la réunion d'accueil des nouveaux habitants

Comme l'année précédente, une réunion d'accueil des nouveaux habitants aura lieu le 25 juin 2009, avec la présentation du Conseil Municipal et des Associations, la remise d'un livret d'accueil et du Bulletin Municipal 2008. Un vin d'honneur sera servi à l'issue de cette manifestation.

#### 2. Préparation des festivités des 13 et 14 juillet

Les membres de la Commission Animation et les Associations Communales sont invités à une réunion de travail le 1<sup>er</sup> juillet à 19h à la mairie pour répartir les rôles de chacun.

#### 3. Etat d'avancement des travaux

##### 3.1. Voirie

Lors d'un précédent Conseil Municipal, il a été enregistré que le financement des travaux de voirie communale n'atteindrait pas les 25 000 € prévus au Budget. En conséquence, ayant la volonté de remettre en état la voirie, le Conseil se propose de réaliser autant de travaux que primitivement prévus en finançant une partie sur fonds propres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

#### **DÉCIDE**

\* de confier à la SECTP pour un montant de 15509,61 €

- |   |            |
|---|------------|
| ❖ Rue de la Reine (300 ml) reconfiguration et goudronnage | 6 804,76 € |
| ❖ Rue de l'Ancienne Gare (85ml) goudronnage :             | 8 704,85 € |

Le financement sera fait sur fonds propres.

\* de confier au Syndicat Départemental de Voirie pour un montant de 9 467,04 €

❖ Rue du Treuil (296 ml) Monocouche prégravillonné :	2 291,04 €
❖ Rue de la Trichetterie (170 ml) Bicouche :	1 945,12 €
❖ Chemin des Écluses (325 ml) Monocouche prégravillonné :	3 354,00 €
❖ Rue de Goumard (165 ml) Bicouche :	1 876,04 €

Le financement sera assuré par un emprunt souscrit auprès de Caisse d'Épargne Poitou-Charentes de 9 586 Euros au taux de 4,02 % (délibération du 27 mai 2009).

Tous ces travaux de voirie devraient commencer au cours de la 2<sup>ème</sup> quinzaine de juillet 2009.

### 3.2. Pose d'une grille à l'entrée du Stade

Pour éviter que les véhicules n'entrent sur le stade, il est envisagé la pose d'une grille à l'entrée du stade. Tous les devis n'étant pas arrivés, à ce jour, ce point sera vu lors d'une prochaine réunion.

### 3.3. Réfection des toitures

Il est prévu le remplacement et le réaménagement des tuiles à l'église, au vestiaire du foot et au bâtiment du corbillard pour un montant d'environ 1500€.

## 4. Local jeunes : Convention avec GAA et inauguration

Hors présence de Mme Jocelyne ANCELLE, Présidente de l'Association Jeunots – Jeunottes.

Par délibération en date du 23 novembre 2008, le Conseil Municipal a décidé d'équiper 2 pièces dans l'ancien logement de fonction de l'instituteur pour permettre aux adolescents (environ 70 jeunes de 10 à 18 ans) de se retrouver et de partager des activités.

Les travaux sont maintenant terminés et le local peut être mis à disposition de l'Association Jeunots – Jeunottes.

Au préalable, une convention doit être signée entre la commune et l'Association Jeunots – Jeunottes fixant les droits et obligations de l'Association (souscrire une police d'assurance, supporter l'ensemble des charges locatives incombant normalement au locataire, assurer l'entretien des locaux, établir un règlement intérieur ...) et les droits et obligations de la Commune qui reste propriétaire du bâtiment.

Après avoir entendu cet exposé, pris connaissance du projet de convention et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DÉCIDE** la mise à disposition à titre gratuit d'une partie de l'immeuble cadastré AK 353 situé au 5 rue Emile Dubreuil pour une superficie au sol de 42 m<sup>2</sup> à l'Association Jeunots – Jeunottes ;

**AUTORISE** le Maire à conclure et signer avec l'Association Jeunots – Jeunottes la convention à intervenir.

L'inauguration de ce local est prévue le lundi 13 juillet 2009 à 18h, avant le repas de commune sur le terrain de foot. Tous les Administrés sont conviés à cette manifestation.

## 5. Informations sur la prochaine rentrée scolaire

M. le Maire rappelle que le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) composé des communes de Landes, Puyrolland, Saint Loup et La Vergne comporte 5 classes accueillant en 2008-2009, 137 enfants.

Au 20 juin, il apparaît que ce regroupement comporterait 152 élèves à la rentrée 2009.

En conséquence, la création d'une 6<sup>ème</sup> classe serait nécessaire, et notre commune pourrait accueillir cette classe supplémentaire pour les CE1 et CE2, l'autre classe accueillant les CP et CE1.

La décision finale de création de poste d'enseignant ne sera prise que le 4 septembre 2009 au vu des effectifs réellement présents le jour de la rentrée (le 3).

En attendant, Il convient de prévoir et surtout préparer tous les aspects matériels en cas d'ouverture d'une 2<sup>ème</sup> classe afin que les enfants et l'(es) enseignant(s) soit(ent) correctement accueillis.

Il est confirmé que Melle Stéphanie SAADA enseignera à La Vergne dès le 3 septembre 2009. Elle a déjà exercé à Puyrolland en 2006 et 2007.

En conséquence, une réunion préparatoire à la rentrée scolaire sera organisée le 1<sup>er</sup> juillet 2009 à 20h pour les commissions Affaires Scolaires et Gestion des Biens Communaux.

### 6.1. Prix des repas à la cantine scolaire

Le Bureau du SIVOS ne s'étant pas réuni à ce jour, le prix du repas à la cantine scolaire sera fixé lors d'une prochaine réunion.

### 6.2. Tarif de la garderie scolaire

Le tarif 2009-2010 sera fixé après concertation avec les autres communes du RPI.

## 7. Dissolution de l'Association Foncière de St-Denis du Pin

Le Comité Syndical de l'Association Foncière de St-Denis du Pin, dans sa séance du 19 février 2007, a décidé

la dissolution de l'Association Foncière et le transfert de tous les biens lui appartenant (parcelles, chemins, fossés) respectivement situés sur leurs territoires aux communes d'Antezant la Chapelle, St-Denis du Pin, La Vergne et St-Jean d'Angély, ainsi que le transfert du reliquat financier à la commune de St-Denis du Pin.

Les parcelles transférées à la commune de La Vergne sont :

\* ZT n° 18 (Fief Cailblanc) : chemin de 41a40ca

\* ZT n° 34 (Les pièces de Chancelée) : Chemin de 15a00ca

Les parties se sont réunies le 3 juin 2009 en mairie de La Vergne pour examiner les suites et conséquences de cette dissolution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Considérant que la parcelle ZT N° 34 est un chemin qui permet l'accès aux parcelles ZS n°15 et ZS n° 16 actuellement enclavées, et que celui-ci n'existe plus car il est présentement cultivé

**DEMANDE** que les propriétaires des parcelles ZS n° 15 et ZS n° 16 puissent accéder à leur parcelle ;

**ACCEPTE** la dissolution de l'Association Foncière de Saint-denis du Pin à la seule condition que la parcelle ZT n° 34 à usage de chemin retrouve son usage d'origine et qu'elle soit libérée de toute culture et matérialisée dès la levée des récoltes.

#### 8. Empiètement sur chemins communaux

M. le Maire indique le chemin rural ZI n° 22 d'une superficie de 20a85ca est en partie cultivé.

Le Maire rappelle que les biens communaux ne peuvent faire, en aucun cas, l'objet d'une exploitation ou d'une appropriation par les riverains, sauf décision explicite de la part du Conseil Municipal.

#### 9. Acquisition d'une parcelle

M. le Maire faire part au Conseil qu'il a reçu un courrier de M. DESSALLES Camille domicilié à Échillais qui se propose de céder gratuitement à la commune une parcelle de terrain sise au lieu-dit « Les Dinands » AL n° 264 de 20ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Considérant que ce bien ne peut être utilisé en l'état,

**REMERCIE** M. DESSALLES pour sa proposition mais déclare ne pas être intéressé par cette parcelle.

#### 10. Plantation de haies

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 13 novembre 2008, il a été mandaté pour poursuivre l'examen du programme de plantation de haies avec la Chambre d'Agriculture et le Conseil Général qui conduit une politique de réhabilitation des haies, encourage à ce titre les projets communaux et apporte une aide financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**APPROUVE** le projet de plantation de trois haies d'une longueur totale de 465 ml

**S'ENGAGE** à les effectuer sur une emprise du domaine communal (ZN n° 26, ZN n° 30 et ZR n° 13)

**S'ENGAGE** à réaliser ces plantations au regard du dossier de demande d'aide établi et à en assurer l'entretien durant quinze années

**AUTORISE** le Conseil Général et le Pays des Vals de Saintonge à communiquer sur cette opération.

**AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général sur la base des devis spécifiques des fournitures HT pour un montant estimé de : 3 000 € HT.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2009 au programme 84.

#### 11. Emprunt Dexia

Ce point sera évoqué lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

#### 12. Transfert dématérialisé des actes au contrôle de légalité

M. le Maire indique le dispositif ACTES (aides au contrôle de légalité dématérialisé), permet, en toute sécurité, la transmission par voie électronique à la préfecture et aux sous-préfectures, des actes soumis au contrôle de légalité.

Cette possibilité est proposée aux collectivités locales pour simplifier le travail des élus locaux et des fonctionnaires territoriaux, assurer une transmission sécurisée des actes, accélérer les échanges entre collectivités locales et les services de l'État et, enfin, réaliser des économies.

Il rappelle que le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le

Préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission et prévoyant la date de raccordement de la collectivité à la chaîne de télétransmission, la nature et les caractéristiques des actes transmis par voie électronique, les engagements respectifs de la collectivité et du préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la transmission....

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DÉCIDE** d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité ;

**AUTORISE** le Maire à conclure et signer avec l'ÉTAT la convention à intervenir.

### 13. Règlement des heures supplémentaires

M. le Maire rappelle qu'il a été demandé à M. BRILLAC Claude d'effectuer le broyage des chemins le plus rapidement possible. Semaine 25, exceptionnellement, il débauchera tous les jours à 19h30 au lieu de 17h30, soit 8 h de travail supplémentaires.

En conséquence il convient de lui rémunérer les heures supplémentaires qu'il a effectué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**ACCEPTE** de rémunérer les heures supplémentaires, soit 8h, effectuées par M. BRILLAC Claude.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2009.

### 14. Atelier Relais : Suite donnée à notre demande de Certificat d'Urbanisme

La commune avait déposé le 1<sup>er</sup> avril 2009 une demande de certificat d'urbanisme pour la parcelle ZY n° 142 afin de savoir si ce terrain pouvait être divisé afin d'être construit. La DDE, service instructeur, a donné un avis favorable à cette opération le 5 juin 2009.

### 15. Demande de subvention du Collège Georges Texier

Dans le cadre de son projet d'établissement, le collège Georges Texier a décidé d'organiser du lundi 28 septembre au vendredi 2 octobre 2009, deux séjours de 3 jours à Boyardville (Ile d'Oléron) pour l'ensemble de ses élèves de 5<sup>ème</sup> et de son Unité Pédagogique d'Intégration. Afin de permettre à tous les enfants de participer à ces séjours, des demandes d'aides financières ont été faites auprès des différentes Communautés de Communes dont dépendent les élèves participant au voyage et aux communes où résident les familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

**ÉMET** un avis défavorable à la demande de subvention du Collège Georges Texier.

### 16. Questions Diverses

#### \* Projet de réserves de substitution sur le bassin de la Boutonne

Ce point sera évoqué lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

#### \* Local des Associations :

Le Maire rappelle que les Associations demandent depuis longtemps un local pour stocker leur matériel. Elles utilisent actuellement le local du corbillard, Impasse des rosiers d'une surface d'environ 29 m<sup>2</sup>.

Pour pallier les insuffisances constatées, il a été proposé, courant 2008, un ancien chai, cour Beaujouet à la Touche. Celui-ci a été refusé et les Associations ont alors proposé la construction d'un local.

Le Maire indique que la Municipalité dispose d'une maison (Thomas) sur la parcelle située à l'angle de la rue St-Martin et du Chemin du Boulet. Cette bâtisse comporte une étable-grange d'une contenance au sol d'environ 50 m<sup>2</sup> et un logement. La partie grange pourrait être utilisée par les Associations pour y stocker leur matériel d'autant plus aisément qu'elle comporte un demi étage. De plus, l'espace est suffisant pour garer les voitures.

Après visite des locaux, les Associations concernées se concerteront et donneront leur réponse dans les prochains jours.

La mairie fera nettoyer et sécuriser les locaux dans les prochaines semaines.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h30mn.